GUIDE DES RISQUES & BONNES PRATIQUES BRÉSIL-FRANCE

CCBF
Chambre de Commerce du Brésil en France
34 cours Albert 1er
75008 Paris France
Tél. : 01 45 61 63 64
Tél. : 01 45 61 22 48
E-mail : contact@ccbf.fr
www.ccbf.fr

LA CCBF

Créée en 2009, la Chambre de commerce du Brésil en France est présidée par Carlos Ghosn, Président du groupe Renault-Nissan, et animée par Philippe Lecourtier, ancien ambassadeur de France au Brésil, en qualité de président du Conseil d'administration.

Ses missions principales sont de promouvoir le développement des relations commerciales entre les deux pays, ainsi que d'animer le réseau professionnel franco-brésilien. La CCBF accompagne également ses adhérents, à travers l'organisation d'événements autour de sujets économiques, juridiques et intellectuels enrichissants et susceptibles de les aider dans leurs projets brésiliens ou français.

La force d'un réseau dynamique

- **Une centaine d'entreprises membres (les deux nationalités représentées) ;**
- **4 groupes de travail actifs (Bonnes pratiques commerciales, CCBF au féminin, Prix étudiant de l'année, Certification de Langue Portugaise des Affaires) ;**
- **Un événement mensuel en moyenne autour d'un thème d'actualité et animé par des professionnels et des fonctionnaires publics de haut niveau ;**
- **Plus d'une centaine d'offres d'emplois pour des profils spécialisés franco-brésiliens déjà divulguées sur notre site internet ;**
- **Une présence online active sur LinkedIn où la communauté franco-brésilienne retrouve, entre autre, les principales actualités économiques liant les deux pays.**

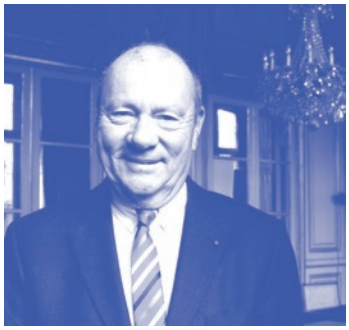

M. Philippe LECOURTIER
Président du Conseil d'administration
de la CCBF

Chers Membres,

Aujourd'hui les responsabilités du chef d'entreprise sont plus lourdes que jamais :

Il doit sans cesse évaluer les besoins nouveaux de son marché, créer ou adapter les produits en conséquence, mobiliser les moyens financiers nécessaires, conduire sa politique de ressources humaines tout en respectant bien entendu l'ensemble des réglementations foisonnantes qui régissent l'entreprise. S'il veut développer ses activités à l'étranger, les incertitudes s'accroitront d'autant plus qu'il agira en dehors de l'espace national ou régional auquel il est accoutumé.

Dans les relations d'affaires franco-brésiliennes, il lui faudra, en particulier, tenir compte des différences juridiques entre les systèmes et se conformer à ce qu'il est admis d'appeler les « bonnes pratiques » ou tout simplement la « compliance » dans chacun des deux pays.

La Chambre de commerce du Brésil en France a donc été sensible à ces préoccupations et a créé en son sein un groupe de travail constitué de juristes appartenant à des cabinets prestigieux et connaissant la pratique du droit des affaires brésilien et français. Au terme d'un peu plus d'un an de réflexions et de travaux fondés sur l'expérience, ce groupe a élaboré un guide synthétique attirant l'attention sur les risques à éviter et les précautions à prendre lorsqu'une entreprise, qu'elle que soit sa taille et son secteur, opère dans le contexte bilatéral.

Ce document n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif ni d'apporter des solutions à toutes les situations rencontrées. En présentant quelques cas concrets illustratifs, il a seulement pour but d'attirer l'attention des responsables sur les règles à propos desquelles il convient d'être vigilant. Quitte, bien évidemment, pour ceux-ci à se référer ensuite, de manière plus approfondie, à la documentation signalée et, le cas échéant, à consulter des spécialistes et notamment les auteurs qui ont élaboré ce guide.

En espérant que cet ouvrage vous sera utile, la CCBF est heureuse de le mettre à la disposition de tous ses membres et vous incite à lui faire connaitre les observations qu'il pourrait susciter de votre part.

Domingos PAIVA, PhD.
Avocat aux barreaux de Paris & São Paulo
Président de la Commission Bonnes Pratiques commerciales de la CCBF

BIENVENUE au « Guide des risques & bonnes pratiques » de la Commission Bonnes Pratiques commerciales Brésil-France (CBP) de la Chambre de commerce du Brésil en France (CCBF) !
Vous trouverez ici des informations très utiles préparées avec soin par des professionnels du droit et de la compliance.

VOUS POURREZ AINSI :

- Mieux cerner les normes juridiques et éthiques de référence applicables aux relations d'affaires entre le Brésil et la France ;
- Être informé des risques juridiques, financiers et réputationnels que votre entreprise peut encourir en cas de non-conformité ;
- Trouver des études de cas et des recommandations pratiques pour aider votre entreprise à maintenir un niveau de vigilance raisonnable, en contribuant ainsi à préserver sa réputation et celle de l'ensemble de la communauté d'affaires franco-brésilienne.

SACHEZ que le présent Guide a été réalisé à titre bénévole, tout au long de l'année 2016, par des professionnels soucieux de contribuer à un bon climat d'affaires entre nos deux pays.

Ce Guide VOUS est destiné ! En tant qu'acteur des relations économiques entre la France et le Brésil, vous êtes confrontés à une gamme plus ou moins large de réglementations juridiques et d'exigences de bonne conduite parfois complexes à maîtriser. La Commission Bonnes Pratiques commerciales est là pour vous aider.

LA COMMISSION

La Commission Bonnes Pratiques commerciales Brésil-France de la CCBF a été constituée le 29 janvier 2016 par décision du Président du Conseil d'administration de la CCBF, M. Philippe Lecourtier. Elle regroupe différents professionnels du droit et de la compliance, tous membres de la CCBF.
Conformément au Projet constitutif du 29 octobre 2015, à l'initiative de Me Domingos Paiva PhD., la Commission Bonnes Pratiques commerciales a pour objet les MISSIONS suivantes :

- *« Identifier les attentes et perspectives des membres de la CCBF en matière de bonnes pratiques, et mieux cerner les normes juridiques et éthiques de référence ;*
- *Tenir régulièrement informés les membres de la CCBF des risques juridiques, financiers et réputationnels en cas de non-conformité ;*
- *Être à l'écoute des membres rencontrant des difficultés pratiques ;*
- *Envisager des mécanismes ou outils pratiques pouvant aider les membres à rester alignés en permanence avec les standards internationaux, afin notamment d'optimiser les retombées positives pour l'ensemble de la communauté d'affaires Brésil-France ;*
- *Préparer des diagnostics des principaux risques auxquels les membres peuvent être exposés (p.ex. malversations, sollicitations indues, harcèlement administratif, blanchiment, évasion fiscale, méconnaissance de sanctions internationales etc.) ;*
- *Proposer des mesures concrètes pouvant être adoptées au sein de la CCBF – p. ex. une Déclaration ou Charte des Bonnes Pratiques - qui témoigneraient d'un engagement collectif et avisé à des standards de prévention et vigilance raisonnables ;*
- *Appuyer la CCBF dans sa mission de dialogue avec les autorités compétentes, afin de nourrir continuellement l'image de la Chambre en tant que vecteur de pratiques commerciales responsables, en phase avec les bonnes pratiques internationales ».*

Au-delà de ses nombreuses missions, la Commission Bonnes Pratiques commerciales est surtout un FORUM de rencontre, expertise et échanges, qui s'inscrit dans le long terme.
Ce Guide en est le premier résultat concret. Il vous est destiné !

SOMMAIRE

1. ANTI-BLANCHIMENT ET SANCTIONS 12
PAR DOMINGOS PAÏVA

2. ANTI-CORRUPTION 16
PAR DOMINGOS PAÏVA

3. FRAUDES LIÉES 20
AU COMMERCE INTERNATIONAL
PAR FRANCISCO PIGNATTA

4. DROIT DE LA CONCURRENCE 23
PAR PAULA DE OLIVEIRA CEZAR

5. DROIT DE L'ENVIRONNEMENT 26
PAR BRUNO DEL SANTORO

6. DROIT DE LA SANTÉ 30
PAR AMÉLIE ROBINE

7. DROIT DES INVESTISSEMENTS 33
PAR PAULA DE OLIVEIRA CEZAR

8. DROIT DES SOCIÉTÉS 37
PAR BRUNO NOGUEIRO

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 40
ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
PAR EDOUARD LEMOALLE

10. TRAVAIL ET VISAS 45
PAR CLAUDIA DE BARROS GANDILLET

MEMBRES DE LA COMMISSION DES BONNES PRATIQUES COMMERCIALES BRESIL-FRANCE

Claudia de Barros-Gandillet

Elle débuta sa carrière en tant qu'avocate au Brésil où elle y développa un savoir-faire en droit des sociétés, bancaire, immobilier, public, civil, famille et pénal. Arrivée en France en 1996, elle se spécialisa dans la pratique du droit du Commerce international entre les deux pays.

Bruno Del Santoro

Avocat inscrit au barreau du Parana/Rio de Janeiro (Brésil) depuis 2008 et au barreau des Hauts-de-Seine depuis 2016. Collaborateur au sein de Fidal depuis 2013, il a développé une expertise dans l'assistance des entreprises dans leurs projets de développement à l'international, notamment en Amérique Latine et en Afrique.

Paula de Oliveira Cezar

Inscrite au Barreau de Rio de Janeiro et de Paris, Paula a débuté ses études de droit à Porto Alegre, Brésil. Entre 2011 et 2014, elle a exercé la profession d'avocate à Rio de Janeiro. Doctorante à l'Université Panthéon-Assas, elle fait parti de l'équipe du Cabinet Gouvêa Vieira depuis mars 2015.

Edouard Lemoalle

Avocat associé au cabinet Dolidon Partners. Depuis plusieurs années d'exercice à Paris et à São Paulo, il développe une approche technologique et industrielle des problématiques juridiques, dans les secteurs informatique, de l'internet, des télécommunications et des médias.

Bruno Nogueiro

Avocat associé au sein du cabinet Fidal, Bruno Nogueiro consacre son activité aux opérations de fusions-acquisitions impliquant des sociétés et des fonds d'investissements français ou internationaux. Avant de rejoindre Fidal, Bruno Nogueiro a travaillé au sein du cabinet Darrois Villey Maillot Brochier, à Paris.

Domingos Paiva

Avocat aux barreaux de Paris et São Paulo. Il intervient en conseil, audit et formation auprès de dirigeants d'entreprises en droit des affaires, fiscalité et compliance, notamment sur des programmes anti-blanchiment et anti-corruption. Il préside le réseau d'avocats PAIVA PARTNERS et la Commission Bonnes Pratiques/CCBF.

Francisco Pignatta
Docteur en droit, Avocat au Brésil, Portugal
et intervenant en France.

Amélie Robine
Avocate au Barreau de Paris depuis 2010. Trilingue (français/anglais/portugais), titulaire d'un DEA en Droit et Financement du Développement et d'un Doctorat en Droit International Economique, elle fonde son propre Cabinet en 2014, orientée vers le droit du commerce international et le droit de la santé, tant sur le plan du conseil que du contentieux.

Tatiana Metran Armandou
Directrice de la publication, Secrétaire Générale
de la CCBF